

Résolution générale

Pas de consensus avec le gouvernement au nom de la crise sanitaire !

La FNEC FP-FO appelle à préparer la mobilisation pour les revendications

Face aux plans de licenciements qui se multiplient, face aux mesures d'exception prises au prétexte de la crise sanitaire, des milliers de salariés se sont mobilisés pour leurs revendications. Les 183€ d'augmentation indiciaire arrachés en juillet par les personnels soignants et non-soignants à un gouvernement qui annonçait, dans le même temps, un gel permanent du point d'indice sont le produit de la détermination des personnels réunis en AG, décidant collectivement et par en bas les revendications et la grève.

Les personnels, les salariés qui se mobilisent refusent de plier devant un gouvernement qui, au nom de la crise sanitaire, impose une prolongation de l'état d'urgence par le biais de mesures liberticides.

Ils refusent de se soumettre aux Accords de Performance Collective, prévus par les ordonnances Macron et mis en œuvre au compte de la crise. Ils refusent la réduction de leur salaire dans le cadre de l'extension des mesures de chômage partiel jusqu'en 2022.

Ils ont raison. Ce n'est pas aux salariés de payer la crise sanitaire et la crise économique.

Le nouveau gouvernement cherche toujours à associer les organisations syndicales à des plans de plus en plus destructeurs, à travers un prétendu dialogue social. Les contre-réformes des retraites et de l'assurance chômage sont reportées mais sont inscrites dans l'agenda du nouveau Premier ministre. Dans la fonction publique, c'est la poursuite du démantèlement des statuts dans la continuité de la loi de la transformation de la fonction publique et de la territorialisation de l'école.

La FNEC FP-FO refuse le cadre d'union sacrée que cherche à imposer le gouvernement au nom de la crise sanitaire et y oppose les revendications immédiates : non au gel du point d'indice, augmentation des salaires, pas touche à nos statuts et nos retraites, abandon définitif du projet de réforme des retraites, création des postes nécessaires, réemploi et titularisation de tous les contractuels, maintien du droit syndical... C'est le mandat qui a été porté le 25 août lors de l'audience avec le ministre Blanquer.

Pour la FNEC FP-FO, ce qui est à l'ordre du jour, ce n'est pas de discuter d'un projet alternatif de calendrier de rentrée ou d'un autre protocole sanitaire, c'est - comme cela a déjà commencé dans certains secteurs du privé et hospitaliers - d'organiser la mobilisation des personnels de l'Education nationale, de la culture, de Jeunesse et Sports et de la formation professionnelle pour la satisfaction des revendications.

.../...

C'est pourquoi la CEF invite ses syndicats à mobiliser tous les adhérents, à organiser à partir des instances la réunion des personnels dès la pré-rentrée pour faire le point sur la situation dans les écoles, établissements, services et préparer la mobilisation.

Dans ce contexte et face aux régressions qui s'abattent sur l'ensemble des salariés du privé et du public, pour la CEF, il semble plus que nécessaire de réaffirmer la nécessité de la mobilisation inter-professionnelle pour obtenir satisfaction sur nos revendications.

I. Défense du droit syndical

La CEF rappelle son attachement indéfectible aux libertés syndicales et condamne toutes les entraves, pressions, répressions et sanctions qui ont pu avoir lieu (Cahors, Poitiers, Clermont...)

La CEF mandate le SF pour poursuivre ses interventions en direction du ministère pour exiger le respect du droit syndical, la levée des poursuites et des sanctions prises à l'encontre des personnels et des militants. La répression doit cesser !

II. Augmentation immédiate des salaires et du point d'indice ! Pas touche à nos retraites !

La CEF partage l'appréciation portée par l'UIAFP-FO le 24 juillet 2020 suite à l'annonce par le gouvernement du gel du point d'indice :

« Pas de revalorisation générale des traitements et salaires, donc maintien du gel de la valeur du point d'indice. Pour l'UIAFP-FO, c'est inadmissible ! Rien ne change, à part la perte continue du pouvoir d'achat des fonctionnaires. »

A l'heure où le ministre Blanquer annonce vouloir discuter d'une « revalorisation » pour les enseignants, la CEF rappelle la revendication constante portée par la FNEC FP-FO, avec la FGF-FO et l'UIAFP-FO, dans le cadre du statut général de la fonction publique, d'augmentation des salaires et du point d'indice de 18 % pour tous, sans contrepartie ni remise en cause statutaire. En particulier, la CEF rappelle les revendications en défense des retraites

de la FNEC FP-FO, avec la FGF-FO, l'UIAFP-FO et la confédération, de maintien du code des pensions civiles et militaires et de réduction de la durée de cotisation.

La CEF considère que l'augmentation indiciaire de 183€ arrachée par les personnels hospitaliers, montant bien supérieur à ce qui avait été initialement prévu par le gouvernement, est le produit de la mobilisation de ces personnels. Elle constitue un point d'appui pour tous les salariés public-privé, actifs et retraités pour exiger :

▶ augmentation générale des salaires et des pensions,

▶ 183 euros d'augmentation indiciaire pour tous dès maintenant sans contrepartie et l'ouverture immédiate de négociations en vue d'un rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000,

Pour faire valoir ces revendications, la CEF s'inscrit dans la proposition de l'UIAFP-FO :

« (...) FO Fonction Publique engage tous ses syndicats à se réunir en assemblées générales ou réunions syndicales dès la rentrée de septembre pour mettre en débat les conditions de la mobilisation. »

III. Défense de l'école publique et des statuts

La CEF rappelle son opposition aux contre-réformes qui s'en prennent au cadre national de l'Ecole et au statut des personnels :

▶ Loi de transformation de la fonction publique et ses Lignes Directrices de Gestion destructrices des CAP

▶ Réforme territoriale avec la fusion d'académies, des services académiques et services interacadémiques et de leurs missions ; nomination d'un recteur de région académique en lieu et place d'un recteur de plein exercice dans chaque académie,

▶ Loi Blanquer pour une « école de la confiance »

▶ Réforme des concours et « préprofessionnalisation » qui ouvre la voie à la contractualisation généralisée.

► Pilotage de l'École par l'évaluation avec la mise en place d'un conseil de l'évaluation de l'école, d'autoévaluations et d'évaluations externes pour soumettre les personnels aux directives du ministre et aux contre-réformes.

La CEF rappelle les revendications de la FNEC FP-FO d'abrogation de ces lois et d'abandon de ces projets. Elle exige l'arrêt de la réforme territoriale, des mutualisations et des fermetures de services. Elle exige le rétablissement de toutes les prérogatives des CAP qui garantissent le respect du statut et l'égalité de traitement des personnels.

Utilisant la crise sanitaire et s'appuyant sur un nouveau protocole sanitaire qui n'est pas plus protecteur, pour les personnels, que le précédent et n'a de « sanitaire » que le nom, le gouvernement accélère la territorialisation et renvoie les prérogatives de l'Etat à l'échelon local. Il déroule de nouvelles attaques contre l'École et son cadre national : autonomie accrue des écoles et des établissements comme dans le premier degré avec la réforme de la direction d'école qui place les directeurs sous la tutelle des collectivités à travers les conseils d'école qui décident ; généralisation des 2S2C qui ouvrent la voie à l'enseignement dispensé par les collectivités et les associations ; généralisation du contrôle continu et instauration d'un baccalauréat maison ; explosion des ORS ; instauration d'un enseignement hybride avec l'institutionnalisation d'un enseignement à distance ; remise en cause des droits aux congés ; accélération de la réforme des concours et mise en place d'un oral de titularisation pour les stagiaires 2020/2021...

Le gouvernement a profité du confinement pour déréglementer le télétravail. Il demande aux syndicats et au patronat d'aboutir à un Accord National Interprofessionnel sur le télétravail, qui risquerait de généraliser de nouvelles organisations du travail allant vers une flexibilité accrue, en matière de temps de travail, de droit à congés, de protection de la santé des salariés, et vers une remise en cause du droit syndical. De plus, une systématisation du télétravail pourrait devenir un prétexte à supprimer des emplois, voire à les délocaliser. La CEF rappelle que le télétravail est encadré par des textes statutaires et des conventions collectives qui posent notamment comme principe le volontariat des agents la prise en charge des coûts par l'employeur. Elle refusera toute régression.

La CEF revendique l'abandon de ces mesures et demande la levée du protocole qui permet à l'employeur de se dédouaner de ses obligations légales.

En opposition à ce protocole, la CEF revendique, sur le plan sanitaire, le suivi médical de tous les personnels, plus particulièrement ceux à risque par les médecins de prévention et les mesures appropriées pour protéger ces personnels, la reconnaissance d'imputabilité au service en cas de contamination par la COVID, la mise en place des dépistages nécessaires, la mise à disposition gratuitement de masques adaptés pour les personnels et les élèves.

Le ministre a décidé de rendre les masques obligatoires à l'école pour les plus de 11 ans. L'école obligatoire est gratuite. Si le masque obligatoire n'est pas gratuit, c'est la gratuité de l'école qui est mise en cause. Ce précédent en appelle d'autres.

La CEF oppose aux contre-réformes engagées par le gouvernement les revendications de maintien intégral des garanties collectives inscrites dans les statuts et d'amélioration des conditions de travail.

En ce sens, la CEF invite les syndicats de la fédération à organiser et mobiliser les personnels pour satisfaire les revendications de création des postes statutaires nécessaires (enseignants, administratifs, infirmiers, médecins, assistants sociaux...)

IV. Défense des diplômes, pour l'accès de chaque bachelier à la filière de son choix !

Au 17 juillet 2020, date de clôture du serveur, 18 % des candidats à Parcoursup, selon les chiffres du ministère, n'avaient pas d'affectation, soit près de 80 000 lycéens à qui l'on n'a fait aucune proposition. Sans compter ceux qui ont accepté une proposition par défaut, c'est-à-dire un vœu qui n'était pas prioritaire, sachant que la ministre Vidal n'ouvrirait pas suffisamment de places dans les universités. Le bilan de Parcoursup est inacceptable. La possibilité de n'ouvrir les universités que partiellement à la rentrée, et la volonté de la ministre de généraliser les cours en ligne ne peuvent qu'accroître les inquiétudes : les conséquences sur les formations, les conditions d'études, seraient désastreuses.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a décidé d'en finir avec le Baccalauréat comme diplôme national. 40 % de la note sera locale sur la

base du bulletin et d'épreuves communes locales. Le gouvernement pérennise les mesures dites « exceptionnelles » prises au nom de la crise sanitaire en achevant le projet de détruire le caractère national du baccalauréat.

Quelle perspective pour les jeunes ? Un plan massif d'exonération de cotisations sociales, et 400 000 emplois précaires dont 300 000 « projets et contrats d'insertion » et 100 000 contrats de service civique. Le gouvernement ne propose rien d'autre que d'enfoncer encore plus les jeunes dans la précarité. La liquidation du baccalauréat et la sélection à l'université s'inscrivent dans le droit fil des mesures de baisse du coût du travail imposées par le gouvernement au nom de la « lutte contre le chômage. »

La CEF appelle les syndicats de la FNEC FP-FO, en particulier dans l'enseignement secondaire et supérieur, à préparer les assemblées du personnel dans les établissements dès la pré-rentrée pour refuser ces projets.

Elle appelle les personnels à être aux côtés des lycéens et des étudiants pour exiger :

- ▶ Maintien des diplômes nationaux ;
- ▶ l'abandon pur et simple de la réforme du Baccalauréat et le rétablissement des épreuves disciplinaires nationales, terminales, ponctuelles et anonymes ;
- ▶ l'abrogation de Parcoursup et de la sélection en Master ;
- ▶ l'accès de chaque bachelier à la filière de son choix.
- ▶ la réouverture à 100% « en présentiel » de toutes les facs à la rentrée ;
- ▶ la création massive de postes dans le secondaire et l'enseignement supérieur.

V. Défense de l'enseignement spécialisé

Alors que de nouvelles « concertations » sont organisées prochainement par le ministre concernant l'enseignement adapté, la CEF rappelle l'opposition de la FNEC FP-FO aux diminutions des heures de formation pour les enseignants du 1^{er} degré, à la remise en cause des spécificités des différents corps fragilisant les garanties statutaires, à travers l'instauration du CAPPEI. Elle dénonce le

mouvement spécifique interdegré dont elle demande le retrait. La CEF rappelle la revendication de la FNEC FP-FO de retour à une formation par option. La CEF demande que les titulaires du 2CA-SH soient réputés titulaires du CAPPEI. La CEF revendique que tous les stagiaires CAPPEI de l'année 2019/2020 puissent obtenir leur diplôme.

Lors des précédents groupes de travail, le ministère a indiqué que le passage du CAPPEI pourrait se faire sans être affecté sur un poste ASH, remettant en cause de fait les structures spécialisées et adaptées et transformant les personnels spécialisés en personnels ressources pour les établissements.

La CEF mandate le SF pour intervenir en direction du ministère pour défendre les structures adaptées, les diplômes d'enseignants spécialisés et le droit pour tous les personnels qui le demandent à une vraie formation à l'année sur poste adapté avec les moyens de remplacement nécessaires à cette formation.

VI. Un vrai salaire, un vrai statut pour les AESH !

Le ministère a instauré un comité de suivi de la circulaire du 6 juin 2019 définissant le cadre de gestion des personnels exerçant des missions d'accompagnement d'élèves en situation de handicap (AESH) ayant prétention à améliorer les conditions de travail et de rémunération des personnels. Mais dans le même temps, la généralisation des PIAL (Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisé), prévue par la loi Blanquer dite « de l'école de la confiance », remet en cause les droits des AESH : remise en cause de la notion de lieu de travail, dérèglementation du temps de travail, multiplication des pressions, augmentation des contrats avec faible quotité horaire...

La CEF exige :

- ▶ la création d'un vrai statut de la Fonction publique pour les AESH ;
- ▶ le recrutement à temps complet pour tous les AESH qui le souhaitent ;
- ▶ l'augmentation des salaires ;
- ▶ l'abandon des PIAL et l'affectation sur un poste dans un établissement ;

► La CEF invite les sections fédérales à intervenir auprès des rectorats pour que les AESH bénéficient d'un véritable avancement de carrière ;

La CEF soutient le combat mené par les camarades du Tarn pour le maintien, à temps complet, des 64 personnels AESH menacés d'une baisse de quotité horaire et de la baisse de salaire correspondante ou d'une augmentation de leur mission sans contrepartie financière.

La CEF invite les sections fédérales à poursuivre les réunions des AESH pour dresser la liste de leurs revendications, renforcer le rapport de force et syndiquer les personnels AESH.

La CEF constate que le travail rigoureux engagé par la FNEC FP-FO et les syndicats départementaux auprès des personnels AESH amène une augmentation de leur syndicalisation, de leur intégration dans les instances des syndicats.

La CEF invite à renforcer et à amplifier ce travail.

VII. ESR

La Loi pour la Programmation Pluriannuelle de la Recherche a été largement rejetée par les personnels et rejetée au CTMESR du 25 juin par 7 voix contre : FO, FSU, CGT, Solidaires car elle prévoit :

► l'attribution de l'essentiel des dotations supplémentaires à l'Agence Nationale de la Recherche, c'est-à-dire à la recherche sur projets, vecteur de la déstructuration de la recherche sur le long terme et de la recherche fondamentale ;

► le renforcement du rôle du Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement supérieur avec l'extension de l'évaluation à la totalité des missions des établissements ;

► le développement de la contractualisation tous azimuts, en particulier avec les contrats de mission, qui constituent aussi une menace pour les statuts de tous ;

► l'affaiblissement de la démocratie collégiale universitaire ;

► l'extension de l'emprise de décideurs externes et souvent privés, contre la libre détermination de la recherche ;

► la possibilité pour, les établissements d'enseignement supérieur privé, de délivrer des grades univer-

sitaires, ce qui est en claire infraction au monopole de la collation des grades par l'université, publique et exclusivement publique dans le cadre républicain.

► Le ministère demande en plus aux syndicats de signer un protocole d'accord sur les mesures d'accompagnement de la LPPR de pseudo-revalorisation des rémunérations des personnels.

La CEF s'oppose à cette volonté du ministère d'associer les syndicats à sa politique de destruction de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la logique des accords de Bercy et notamment des accords majoritaires.

La CEF exige l'abandon de la LPPR et le retrait du projet du protocole d'accord.

La CEF invite les personnels à se réunir pour dresser la liste des revendications et poursuivre la mobilisation.

VIII. Enseignement professionnel

Alors que la crise sanitaire et économique annonce une vague sans précédent de ruptures de contrat chez les apprentis, la FNEC-FP-FO a demandé un plan de créations de places et de postes afin de les accueillir sous statut scolaire. En plus d'être l'unique solution viable pour la poursuite de leur cursus, cela amènerait une nouvelle dynamique aux LP. La CEF dénonce le choix du gouvernement de s'enfermer dans son échec et de soutenir l'apprentissage (y compris sans contrat) et les entreprises à coup de millions d'euros. Elle demande une véritable politique d'orientation vers les LP relayée sur le terrain, un plan de modernisation des diplômes et les moyens pour permettre les dédoublements des classes et le suivi individuel des jeunes post confinement.

Enfin, en cette rentrée à risque suite à la fusion des Greta/CFA, la CEF continue de demander le maintien intégral du cadre d'emploi actuel, des postes de tous les enseignants des CFA et l'alignement en équité de leurs ORS sur celles des PLP.

IX. AFPA

Le tribunal administratif de Bobigny a annulé l'homologation du PSE de l'AFPA en juillet 2020.

A ce jour, nous ne connaissons pas toutes les consé-

quences de cette annulation. Il est certain, que les salariés qui ont quitté l'AFPA dans le cadre d'une retraite ou d'une transition fin de carrière seront impactés. Les salariés qui sont en mobilité professionnelle et/ou géographique pourraient également être soumis à certains changements.

Les salariés qui ont été licenciés pourraient demander une réintégration dans les conditions d'emploi qui étaient les leurs.

Les CDD, dans l'attente de l'application des mesures du plan de cédésation promis par la Direction de l'AFPA, risquent de se retrouver une fois de plus dans une situation de précarisation.

Sans oublier que l'ensemble des salariés, déjà reconnus en situation de troubles psycho-sociaux, vont probablement être impactés par ces perturbations alors qu'ils attendaient un retour à des conditions de travail apaisées après deux années de plan social.

La CEF rappelle son soutien constant à la section fédérale de l'AFPA et mandate le SF pour demander une audience en lien avec la confédération auprès de la ministre du travail.

X. Jeunesse et Sports

La FNEC FP-FO sollicite depuis de nombreux mois un entretien auprès du ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, pour répondre aux nombreux problèmes et questionnements soulevés par le projet d'intégration des services et personnels Jeunesse et Sports au sein de l'Éducation nationale.

Cette audience a finalement été programmée fin août. Pourtant, alors que cette (dés)intégration était prévue au 1er juin (mais a finalement été reportée au 1er janvier 2021 du fait de la crise sanitaire), que le ministre a maintenant un portefeuille intégrant explicitement ces sujets, qu'on demande d'ores et déjà aux personnels de faire des choix d'affectation alors qu'ils ne disposent pas des informations nécessaires, le ministre a décidé une fois de plus d'annuler cette audience et refuse de répondre aux questions, arguant qu'il n'en connaît pas les réponses.

C'est inadmissible. Les agents sont en souffrance, ne savent pas ce qui les attend, on les somme de se positionner en toute ignorance de cause, et le seul

sujet « jeunesse » qui est avancé est le SNU, qu'ils rejettent vivement.

La CEF mandate le secrétariat fédéral pour exiger une nouvelle audience et pour porter les questions et revendications des personnels auprès du ministre.

La FNEC FP-FO a défendu ses revendications pour Jeunesse et Sports lors de l'audience du 25 août. En réponse, le ministre Blanquer a indiqué qu'une audience spécifique sera organisée durant la première quinzaine de septembre pour Jeunesse et Sports

XI. Culture

La CEF se félicite des succès enregistrés au Centre Georges Pompidou où les camarades ont obtenu le recrutement de 12 agents en CDI à 100%, et à la Réunion des Musées Nationaux Grand Palais (RMN-GP) où ils ont fait obstacle à l'application des ordonnances (notamment à la confiscation des congés) et obtenu des enveloppes de +1,3% pour les salaires et de +0,7% pour la révision de leur grille salariale.

La CEF, avec son syndicat de la culture le SNAC-FO, revendique :

- ▶ L'arrêt du démantèlement des musées Service à Compétence Nationale (SCN) et ses conséquences sociales au Centre des Monuments Nationaux (CMN) et à la Réunion des Musées Nationaux Grand Palais (RMN-GP) ;
- ▶ L'arrêt du sous-effectif par l'augmentation des effectifs dans les musées, les monuments, et les Directions Régionales des Affaires Culturelles (DRAC) ;
- ▶ L'abrogation des ordonnances, et la rétrocession immédiate des jours de congés confisqués durant le confinement ;
- ▶ La mise en place de grilles d'évolution de carrière pour tous les personnels contractuels des Ecoles Nationales Supérieures d'Architecture (ENSA) et à l'Institut National d'Archéologie Préventive (INRAP)
- ▶ La création d'un véritable statut pour la médiation culturelle.

XII. Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger

Dans le cadre de la réforme du concours et du MASTER MEEF, un certificat d'aptitude à l'enseignement à l'étranger serait créé, avec effet en 2022. Pour la CEF, cela aboutirait à un renforcement de la précarisation car il impliquerait la possibilité d'augmenter le recrutement d'enseignants à l'étranger sous contrat et hors statut. Dans un même temps, le nombre de personnels détachés diminue depuis des années, et les nouveaux contrats de résidents vont dans le sens d'une mobilité accrue.

C'est pourquoi la FNEC rappelle son opposition aux Lignes Directrices de Gestion limitant la durée des contrats à l'étranger.

Les personnels qui exercent à l'étranger sont confrontés au désinvestissement de l'état et à la remise en cause de leurs droits au nom d'une gestion en fonction des besoins locaux. La gestion de la crise sanitaire a violemment mis en lumière cette situation. Les pressions se sont multipliées avec, notamment, une remise en cause des droits à congé.

La FNEC FP-FO a été reçue le 24 août et a réaffirmé les revendications des personnels :

- ▶ abandon du projet de certification enseignant à l'étranger ;
- ▶ Les mêmes droits pour tous les personnels, quelle que soit leur position (enseignants détachés titulaires de l'éducation nationale, enseignants recrutés par contrat local) ;
- ▶ respect du droit aux congés ;
- ▶ aucune sanction pour les personnels qui n'ont pu se rendre sur leur établissement en raison des mesures prises par le pays d'accueil.

La CEF mandate le secrétariat fédéral pour renforcer le travail en direction des personnels qui exercent à l'étranger.

XIII. Elections au CNED

La CEF rappelle les élections professionnelles qui vont se dérouler au CNED : dépôt des listes le 21 septembre et vote par correspondance le 15 octobre. La CEF invite tous les syndicats à recenser les adhérents et sympathisants en activité au CNED et à leur proposer d'être candidat sur les listes de la FNEC FP-FO. La CEF appelle toutes ses structures à organiser le vote pour les listes de la FNEC FP-FO au CNED.

XIV. Implantation et développement

La CEF appelle les syndicats de la FNEC FP-FO à organiser les tournées d'écoles, d'établissements, services, à organiser les réunions d'informations syndicales, les assemblées générales des personnels, à réunir les instances du syndicat et de la fédération. La CEF invite les syndicats de la fédération à mettre au centre des discussions la question de l'organisation des personnels au sein de notre fédération et à proposer à tous ces personnels l'adhésion, la ré-adhésion aux syndicats de la FNEC FP-FO. En conséquence, la CEF invite les sections fédérales et interfneec à programmer les AG FNEC de rentrée et à aider à la tenue de réunions de reprise des cartes syndicales.

Montreuil le 26 août 2020

Adoptée à l'unanimité moins une abstention